

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 19 juillet 2023, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD.
Mrs Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Sonia TRINCARD.
Mr Laurent BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023 7 11

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Procurations	0
Votants	10

OBJET : CASINO AX-LES-THERMES – APPROBATION DU RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE 2022.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport du délégataire de la société Joa Casino pour 2022 conformément à la Délégation de Service Public du casino.

Le chiffre d'affaires net s'élève à 1 486 301 €, il est en hausse notable, mais toujours inférieur à celui de 2019 (1 583 653 €).

Le résultat 2022 est positif à 112 000 € en progression de + 409 %.
Si durant l'année 2022, il n'y a pas eu de fermeture administrative le passe-sanitaire est resté en vigueur jusqu'en mars 2022, ralentissant la fréquentation du début d'année.

L'établissement a investi massivement en 2022 (275 000 €) dans la modernisation de son offre et des installations. La politique de renouvellement des jeux vise à compenser en partie le déficit de fréquentation du début de l'année.



Les performances du second semestre ont ainsi été de + 6 % par rapport au second semestre 2019.

La participation à la vie culturelle, touristique et économique se poursuit par une participation au festival des grands chemins et une contribution versée à Ax animation.

Les sommes dépensées pour les animations sont de 111 829 € au titre de l'année 2022, soit davantage qu'en 2019.

Dans le cadre des obligations contractuelles, les versements à la commune pour l'année 2022 ont été de 208 178 € (elles étaient de 240 224 € en 2019).

La dernière enquête client montre un niveau de satisfaction globale de 82,2 %. Les points d'attention concernent la modernisation de la restauration et l'amélioration du confort.

Les résultats de satisfaction client Customer Alliance sont bons.

L'établissement indique respecter strictement la réglementation relative aux jeux et aux règles de sécurité.

Le casino emploie 20 personnes. Un effort a été fait sur les rémunérations dans l'année 2022.

Il est noté une politique tarifaire du casino globalement stable, avec une très légère augmentation causée par la hausse des matières premières. On observe que beaucoup de prix ont augmenté de 10 %.

Les élus font remarquer que suite à un accord de la commune, la somme versée à Ax Animation a été de 48 000 € au lieu de 58 000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le rapport du délégué 2022 de la société Joa
Casino pour le casino d'Ax-les-Thermes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 25 juillet 2023

Le Maire
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance
Valérie ADEMA

